

TRAITEMENT DES REQUÊTES – Janvier 2015

ILOT 1 – CENTRE VILLE	
Demandes	Réponses apportées
Des corbeilles seraient souhaitables au Jardin des musées	Les services compétents des Pôles Techniques ont procédé à la mise en place de deux corbeilles au Jardin des musées.
ILOT 2 – SAINT JEAN D'AOUT	
Au 33 boulevard de l'Europe, entre la chaussée et la bande gazonnée, à chaque pluie les eaux creusent un trou qui va finir par détériorer la chaussée. Le dénivelé existant empêche par endroit le stationnement.	Ce désordre a été signalé au lotisseur. Ce dernier a programmé les travaux nécessaires en ce début d'année 2015.
Place Porte Campet Après les travaux sur le réseau Eaux et la réfection du revêtement de chaussée... seule une partie de la signalisation horizontale a été refaite... Pourquoi pas de matérialisation des passages piétons au débouché des trois rues : rue des boulevards, rue H. Duparc et petite rue des Landes ?	Concernant la rue Henri Duparc, les travaux de réfection étant prévus en ce début d'année 2015, il n'y a pas lieu de réaliser de marquage au sol dans l'immédiat. Concernant les rues des Boulevards et Petite Rue des Landes, ces dernières étant marquées par un stop obligeant les automobilistes à s'arrêter au débouché de la place Porte Campet, des passages piétons ne sont pas nécessaires.
Rue des boulevards devant le N° 14 dans l'axe de la chaussée, depuis la réfection du revêtement (en enrobé), il y a déjà plusieurs trous ; le regard d'assainissement n'a pas été remis à niveau et présente une dépression d'une dizaine de centimètre. Danger pour les cycles en particulier.	Les services compétents de la Régie Municipale des Eaux et de l'Assainissement ont effectué les travaux nécessaires à la mise à niveau du regard concerné.
Depuis les travaux place Porte Campet, la place pour handicapé n'a pas été rematérialisée devant la résidence Jade	A la suite des travaux de refecton de voirie prévus dans la rue Henri Duparc , une place de stationnement PMR sera créée au début de cette dernière.
Regard bouché impasse Gavotte	Cette demande a été transmise au service « Allo Mairie » (0 800 40 10 40)
ILOT 3 – PEYROUAT/ARGENTE/NONERES	
ILOT 4 – HIPPODROME	

ILOT 5 – BARBE D OR/CARBOUE/LARROUQUERE

ILOT 6 – SAINT MEDARD

Des bancs pourraient ils être installés aux arrêts de TMA, et par ex à l'arrêt du Laudot	Cette proposition va être étudiée par les services compétents des Pôles Techniques
---	--

ILOT 7 – BEILLET/DAGAS/CHOURIE/LAGUILLE

Pourquoi les genêts ont ils été rasés boulevard René Roumat ?	Les genêts en question étant dépérissants, le Service des Espaces verts a jugé préférable de les éliminer.
--	--

Un panneau de signalisation est demandé à la hauteur du laboratoire Palacin, pour indiquer le lotissement Marcus	Cette démarche impliquerait la signalisation de tous les lotissements de la commune. A titre indicatif, certains lotissements ont jusqu'à vingt entrées / sorties qui sont en mêmes temps les entrées / sorties des lotissements mitoyens. A ce titre, les services des Pôles Techniques ne peuvent donner suite à cette demande.
---	---

Demande d'intégration dans le domaine public l'impasse des Rêves (quartier Couturelles) et d'y faire l'entretien au même titre que la rue de l'Amitié	L'impasse des Rêves a été intégrée dans le domaine public en même temps que la rue de l'Amitié. La réfection de la voirie de l'impasse est actuellement en cours de chiffrage par les services compétents des Pôles Techniques.
--	--

Entre l'impasse Marlène et le boulevard Roumat (à l'angle du boulevard et de la rue Alfred et Paul Jardon), il y a un espace vert dans lequel trois chênes sont tombés lors de la tempête de 1999. Un quatrième a été abattu depuis pour maladie. Maintenant, il y a un grand vide et la dune s'érode.	Le Service des Espaces Verts doit également procéder à l'enlèvement d'un chêne dépérissant sur cet espace vert, en début d'année 2015. Une replantation d'arbres sera effectuée sur ce site au mois de novembre / décembre de cette année.
---	---

Serait-il possible d'envisager d'y replanter des arbres, chênes, châtaigner ou autre espèce?	
---	--

Les avaloirs du boulevard René Roumat sont bouchés, l'eau s'écoule sur les trottoirs	Cette demande a été transmise au service « Allo Mairie » (0 800 40 10 40)
---	---

Le Chemin Pébayle est dans un état lamentable avec le passage des poids lourds. Un couche de goudron serait plus utile que du gravier	Suite à une analyse sur place par un technicien des Pôles Techniques, il a été déterminé que l'état actuel du chemin de Pébayle, conjugué au très faible nombre de véhicules / jours empruntant cette voie, n'impliquait pas de considérer ce dernier comme prioritaire dans le programme de réfection de voirie. Néanmoins, les services compétents des Pôles Techniques vont procéder au rebouchage des quelques trous situés au début de cette voie.
--	--

ILOT 8 – BOURG NEUF/CROUSTE

Rue Pierre Brossolette : panneau de rue que sur un côté de rue, cela pose problème pour les secours en particulier	La plaque de rue manquante de la rue Brossolette sera intégrée à la commande de plaques de rues 2015.
Rue Pierre Brossolette : un arbre sur le domaine public engendre de nombreux dégâts (compteur d'eau soulevé). Il est demandé d'abattre l'arbre	L'abattage de cet arbre est programmé par le Service des Espaces Verts, dans le cadre des opérations d'abattage des pruniers et érables de l'année 2015.
Manque de visibilité à la sortie de la résidence Tivoli, en raison d'un problème de stationnement rue du général Lobit (véhicules sur les trottoirs)	Le stationnement gênant , interdit par le code de la route (article R417-10), est de la compétence de la police. A ce titre, Le pôle Technique va signaler ce désordre à la Police Municipale.

ILOT 9 – ILOT DES ARENES

A l'angle des rues du Gl Lasserre et Pierre et Marie Curie, il est demandé la suppression d'une place de stationnement pour faciliter la tournée.	Le stationnement dans la rue Pierre et Marie Curie est du côté opposé de la voie de circulation des véhicules venant de la rue du Général Lasserre, soit du côté gauche. A ce titre, rien ne gêne la giration des véhicules s'engageant dans cette rue .
Au 145 rue Madray, à l'angle de la rue Saint Pierre, prévoir un marquage pour interdire le stationnement devant une sortie de garage	Le stationnement gênant est interdit par le code de la route (article R417-10). Néanmoins cette interdiction est malgré tout matérialisée dans la rue St Pierre par un marquage de couleur jaune en bordure de trottoir ainsi que devant les entrée charretières. Dans le cas d'un stationnement gênant empêchant un riverain de sortir ou accéder à son domicile nous vous invitons à contacter la Police Municipale pour intervention de leur part.
Il est suggéré la pose d'un panneau « interdiction de tourner à droite» à l'entrée de la rue Charles Despiaud, pour les automobilistes venant du bd d'Auribeau	Suite à cette demande, les services compétents des Pôles Techniques ont procédé à la mise en place d'un panneau « interdiction de tourner à droite » le 19 / 01 / 2015.
Boulevard des Pyrénées, après le retrait d'un poteau téléphonique, il reste toujours un support métallique	Suite à une analyse sur place par un technicien des Pôles Techniques, il n'a pas été observé de désordre en ce sens. Des précisions complémentaires sont demandées pour traiter au mieux la demande